



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Utilisation des pratiques de contention et d'isolement en psychiatrie

Question écrite n° 14237

Texte de la question

M. Boris Vallaud appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de la prévention sur l'utilisation des pratiques de contention et d'isolement en psychiatrie. Depuis de nombreuses années, les associations de patients et de leurs familles dénoncent le recours généralisé à la contention et à l'isolement en psychiatrie. Ces soins sous contrainte devraient être l'exception. Malheureusement, les nombreuses auditions des professionnels de la psychiatrie et des représentants des patients et des familles dépeignent une réalité différente. En effet, il apparaît que dans de nombreux établissements, faute de moyens humains et financiers, les pratiques de contention et d'isolement sont encore trop nombreuses. L'objectif « zéro contention, zéro isolement », nécessite de développer la prévention, un renfort massif de professionnels de la santé mentale, notamment le renforcement en soignants des unités recevant des patients en crise, la création d'unités de soins aigus recevant un plus petit nombre de patients, l'expérimentation du contrôle des décisions de contention et d'isolement par un juge des libertés et de la détention qui serait un pair (comme c'est déjà le cas pour les prud'hommes), le soutien et le financement de formations aux prises en charge spécialisées et complexes et l'acculturation des professionnels aux pratiques de la bientraitance. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement compte étudier les propositions formulées par le groupe Socialistes et apparentés à propos de la santé mentale.

Données clés

Auteur : [M. Boris Vallaud](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14237

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 janvier 2024](#), page 37

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)